



SOINS MEDICAUX GRATUITS

ART. L.115 ou L.128 : le nouveau livret pratique est arrivé

Mis en ligne le **lundi 22 décembre 2014**

Une version actualisée de ce livret vous est adressée à domicile.



2 ans après la confection et l'envoi à **chaque bénéficiaire** des articles L.115 ou L.128 du CPMIVG identifié auprès de la CNMSS, du premier **livret pratique « Soins médicaux gratuits »**, destiné à apporter des informations essentielles sur les droits et démarches à effectuer en vue d'obtenir la prise en charge des prestations médicales et d'appareillage entrant dans le cadre de cette législation, la CNMSS a souhaité le rééditer.



Une version actualisée de ce livret vous est adressée à domicile.

Vous pourrez également vous le procurer auprès des services départementaux de l'ONACVG ou des antennes de la CNMSS ou bien encore le consulter en ligne, en version numérique.

TÉLÉCHARGER

- Le [documents/FlippingBook/LIVRETPRATIQUEANCIENCOMBATTANTMARS2015/livretanciencombattant_mars2015_cnms.html](#) destiné aux bénéficiaires des articles L.115 ou L. 128

Pour toute information complémentaire, appelez le **04 94 16 96 20**.

